

Cette publication contient des informations datant du 24 juin 2021.
Veuillez également consulter le site nyc.gov/dcwp.



IMPORTANT

- Si vous n'avez pas reçu une ou plusieurs séries de paiements pour limiter l'impact économique (paiements d'incitation financière), il n'est pas trop tard. Cette publication indique ce que vous devez faire.
- En fonction de votre situation, les autorités fiscales des États-Unis (IRS) peuvent également procéder à un paiement « majoré » (Plus-up Payment). Pour obtenir davantage d'informations, reportez-vous à la page 5.
- Vous êtes admissible aux paiements d'incitation financière même si vous êtes incarcéré(e) ou si vous êtes actuellement sans-abri. Si vous n'avez pas d'adresse permanente, reportez-vous à la page 5.
- Le moyen le plus rapide et sécurisé de recevoir votre paiement est le virement automatique.

Ce que vous devez savoir à propos de la troisième série de paiements pour limiter l'impact économique et du crédit de dégrèvement de récupération.

En vertu de la loi de 2021 relative au plan de sauvetage américain (American Rescue Plan Act of 2021), les personnes et familles admissibles recevront une troisième série de paiements pour limiter l'impact économique (EIP ou paiement d'incitation financière), par courrier (chèque ou carte de débit prépayée) ou par virement bancaire. Aucune démarche n'est requise pour la plupart des bénéficiaires admissibles. Vous trouverez davantage de détails ci-dessous.

Admissibilité à la troisième série et montant versé

Admissibilité	Montant versé – Déclarant seul	Montant versé – Déclarants conjoints
Pour être admissible, vous devez : <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen(ne) des États-Unis, résident(e) permanent(e) ou résident(e) étranger(ère) ; • avoir un numéro de Sécurité sociale (Social Security number, SSN) valide ; • être un couple marié qui déclare conjointement et seul l'un(e) d'entre vous dispose d'un SSN ; (Pour connaître le montant du paiement, reportez-vous à la colonne « Déclarant seul ».) • être un couple travaillant pour l'armée et seul l'un(e) d'entre vous dispose d'un SSN ; (Pour connaître le montant du paiement, reportez-vous à la colonne « Déclarants conjoints ».) • avoir des revenus bruts rajustés (Adjusted Gross Income, AGI) en 2020 inférieurs à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 80 000 \$ (déclarant seul) ▪ 160 000 \$ (déclarants conjoints) Pour être admissible à recevoir le paiement, vous ne devez pas : <ul style="list-style-type: none"> • être déclaré(e) comme personne à charge sur la déclaration fiscale de quelqu'un. 	AGI jusqu'à 75 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 1 400 \$ AGI entre 75 001 \$ et 80 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 28 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-delà de 75 000 \$ Remarque : <ul style="list-style-type: none"> • 1 400 \$ supplémentaires pour chaque enfant ou adulte à charge. Le paiement est versé au contribuable. Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 840 \$ (AGI de 77 000 \$) 	AGI jusqu'à 150 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 2 800 \$ AGI entre 150 001 \$ et 160 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 28 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-delà de 150 000 \$ Remarque : <ul style="list-style-type: none"> • 1 400 \$ supplémentaires pour chaque enfant ou adulte à charge. Le paiement est versé au contribuable. Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 560 \$ (AGI de 158 000 \$)
Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site irs.gov/coronavirus .	Pour vérifier l'état des paiements, consultez le site irs.gov/eip . Les déclarants peuvent utiliser l'outil Coronavirus Stimulus Check Calculator sur aarp.org pour consulter le montant estimé de leur paiement.	

Remarque :

Les paiements **ne seront pas** :

- considérés comme un revenu imposable ;
- comptés comme un revenu lors de la détermination de l'admissibilité à des allocations sous condition de ressources, telles que Medicaid, le Programme spécial de nutrition supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) et les logements sociaux ;
- comptés comme des ressources sur 12 mois (dans le cadre des allocations publiques).

Remarque importante sur les trois séries de paiements d'incitation financière

Vous avez reçu les paiements de la première et de la seconde série :	Vous n'avez pas reçu les paiements d'une ou de plusieurs séries OU vous n'avez pas reçu les montants complets des paiements :
<p>Si vous avez reçu les deux premiers paiements par virement automatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez recevoir le <u>paiement de la troisième série</u> par courrier sous une forme différente, par exemple par chèque ou carte EIP (carte de débit prépayée). <p>Si vous bénéficiez de prestations fédérales et que vous ne remplissez normalement pas de déclaration fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous auriez dû recevoir le <u>paiement de la troisième série</u> en avril 2021 par le biais de l'IRS. <p>À propos de la carte EIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous recevrez la carte EIP par courrier à l'adresse figurant dans les dossiers de l'IRS. Vous la recevrez dans une enveloppe blanche portant le tampon du Département du Trésor des États-Unis (U.S. Department of the Treasury). • La carte EIP a le logo Visa au recto et le nom de la banque émettrice, MetaBank®, N.A., au verso. • Le courrier contient également des instructions pour activer et utiliser la carte EIP de façon sûre. • Pour obtenir davantage d'informations sur la carte EIP, notamment sur les frais, consultez le site EIPCard.com. 	<p>Si vous n'avez pas reçu un <u>paiement de la première ou de la seconde série</u> ou le montant complet qui vous est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisez l'outil Child Tax Credit Non-filer Sign-up Tool de l'IRS si vous êtes admissible (voir page 4) OU demandez le crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. Pour obtenir davantage d'informations sur les services de préparation fiscale gratuite de la ville de New York qui sont disponibles toute l'année, reportez-vous à la page 6. <p><i>Important</i> : la législation sur l'allègement des charges financières due à la COVID adoptée en décembre 2020 a assoupli les règles d'admission pour inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les couples mariés qui déclarent conjointement et dont un seul conjoint dispose d'un SSN</i> Le conjoint qui dispose du SSN peut demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le <u>paiement de première série</u> de 1 200 \$, plus 500 \$ par enfant admissible et disposant d'un SSN, ▪ le <u>paiement de seconde série</u> de 600 \$, plus 600 \$ par enfant admissible et disposant d'un SSN ; • <i>les couples militaires dont un seul conjoint dispose d'un SSN</i> Vous pouvez demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le <u>paiement de la première série</u> de 1 200 \$ pour le conjoint sans SSN. (Lors de la première série, seul le conjoint militaire qui disposait du SSN recevait le paiement.) • <i>les personnes incarcérées</i> Vous pouvez demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir le paiement d'incitation financière. • <i>les personnes sans-abri</i> Vous pouvez demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir le paiement d'incitation financière. <p>Si vous n'avez pas reçu le <u>paiement de la troisième série</u> ou le montant complet qui vous est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissez votre déclaration fiscale de 2020 pour fournir les informations dont l'IRS a besoin pour envoyer le paiement.

Qui RECEVRA un troisième paiement automatique

Vous recevrez un troisième paiement automatique si vous :

- êtes admissible au niveau des revenus et avez fait votre déclaration fiscale de 2019 ou 2020, ou vous êtes inscrit(e) pour le paiement de la première série avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS ;
- bénéficiez de l'une des prestations fédérales ci-dessous et ne devez pas remplir de déclaration fiscale :
 - allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs, VA) ;
 - allocations de l'Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration, SSA) *(y compris de retraite et de pension d'invalidité de la Sécurité sociale, SSDI) ;*
 - revenu supplémentaire de sécurité (SSI) ;
 - allocations du Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board, RRB) ;
 - allocations destinées aux survivants (VA, SSA, RRB).

L'IRS dispose d'outils pour vous aider à suivre l'état de votre paiement. Pour obtenir davantage d'informations, consultez le tableau ci-dessous.

Vous :	Ce que vous devez faire :	Outil à utiliser :
Avez rempli votre déclaration fiscale de 2019 ou 2020, ou vous êtes inscrit(e) avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS.	Aucune	irs.gov/getmypayment
Bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSA, RRB ou SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous n'avez <u>aucune personne à charge</u> . <i>Remarque : seuls les enfants de moins de 17 ans ont été admissibles aux paiements de la première et de la seconde série.</i>	Aucune	Utilisez l'outil Get My Payment Tool de l'IRS pour suivre l'état de votre paiement.
Bénéficiez des allocations SSA ou RRB, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des personnes à charge</u> . <i>Remarque : seuls les enfants de moins de 17 ans ont été admissibles aux paiements de la première et de la seconde série.</i>	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la <u>première</u> ou de la <u>seconde</u> série pour les personnes à charge admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez le crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. <p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la <u>troisième</u> série pour les personnes à charge admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissez votre déclaration fiscale de 2020 pour fournir les informations dont l'IRS a besoin pour envoyer les paiements destinés à toute personne à charge admissible. <p>Reportez-vous à Préparation fiscale gratuite de la ville de New York à la page 6.</p>	
Bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des personnes à charge</u> . <i>Remarque : seuls les enfants de moins de 17 ans ont été admissibles aux paiements de la première et de la seconde série.</i>	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la <u>première</u> ou de la <u>seconde</u> série pour les personnes à charge admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez le crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. <p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la <u>troisième</u> série pour les personnes à charge admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissez votre déclaration fiscale de 2020 pour fournir les informations dont l'IRS a besoin pour envoyer les paiements destinés à toute personne à charge admissible. <p>Reportez-vous à Préparation fiscale gratuite de la ville de New York à la page 6.</p>	

Qui NE RECEVRA PAS un troisième paiement automatique

Vous ne recevrez PAS de paiement de la troisième série automatique si vous n'avez pas fait votre déclaration fiscale de 2019 ou 2020, ou si vous ne vous êtes pas inscrit(e) pour le paiement de la première série avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS. Pour obtenir davantage d'informations, consultez le tableau ci-dessous.

Vous :	Ce que vous devez faire :	Devriez-vous utiliser l'outil Get My Payment Tool de l'IRS ? irs.gov/getmypayment
<p>Devez remplir une déclaration ou prévoir de remplir une déclaration, car vous vous attendez à devoir payer des impôts ou à recevoir un remboursement et n'avez pas rempli de déclaration fiscale pour l'année 2019 ou 2020.</p>	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la première ou de la seconde série :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez le crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. <p>Si vous n'avez pas reçu de paiement de la troisième série :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissez votre déclaration fiscale de 2020 pour fournir les informations dont l'IRS a besoin pour envoyer le paiement. <p>Reportez-vous à Préparation fiscale gratuite de la ville de New York à la page 6.</p>	<p>Non</p>
<p>Ne devez pas remplir de déclaration fiscale habituellement[†] et ne recevez pas d'allocations d'indemnisation et de pension VA* ou d'allocations SSA*, RRB* ou SSI.*</p> <p>[†]S'applique aux personnes et familles admissibles dont les AGI sont inférieurs à un certain montant.</p> <p>2019 : AGI inférieurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 200 \$ (déclarant seul) • 24 400 \$ (déclarants conjoints) <p>2020 : AGI inférieurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 400 \$ (déclarant seul) • 24 800 \$ (déclarants conjoints) <p>*Voir REMARQUE ci-dessous.</p>	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements de la première ou de la seconde série :</p> <p><i>Option 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisez l'outil IRS Child Tax Credit Non-filer Sign-up Tool sur irs.gov. Vous pouvez utiliser cet outil, même si vous n'avez pas d'enfants, afin de demander le crédit de dégrèvement de récupération (pour les montants manquants ou complets qui vous sont dus) et obtenir votre paiement de la troisième série. <p><i>Option 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez le crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. <p>Il vous faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le formulaire 1040 ou le formulaire 1040-SR ; ▪ l'avis 1444 (<i>si vous avez reçu un paiement ; nécessaire pour calculer le crédit</i>). <p>Si vous n'avez pas reçu de paiement de la troisième série :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissez votre déclaration fiscale de 2020 pour fournir les informations dont l'IRS a besoin pour envoyer le paiement. <p>Reportez-vous à Préparation fiscale gratuite de la ville de New York à la page 6.</p>	<p>Oui</p> <p>Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.</p>

REMARQUE : RRB : Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board)
 SSA : Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration)
 SSI : Revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income)
 VA : Allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs)

Informations importantes pour les personnes sans adresse permanente

Vous pouvez recevoir des paiements d'incitation financière même si vous êtes actuellement sans abri ou si vous n'avez pas d'adresse postale permanente. Reportez-vous à **Centres d'autonomisation financière de la ville de New York** et **Préparation fiscale gratuite de la ville de New York** dans la rubrique **Ressources et assistance gratuites** à la page 6 pour :

1. ouvrir un compte bancaire sécurisé et abordable si vous n'en avez pas un pour mettre en place un virement automatique ; OU
2. remplir une déclaration fiscale.

Ce dont vous avez besoin pour remplir une déclaration fiscale	Ce dont vous n'avez PAS besoin pour remplir une déclaration fiscale
<p>Pièce d'identité avec photo</p> <p>Pièces acceptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permis de conduire ou carte d'identité pour non-conducteur <input type="checkbox"/> Carte IDNYC <input type="checkbox"/> Carte d'employé <input type="checkbox"/> Pièce d'identité scolaire <input type="checkbox"/> Carte d'identité militaire <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Visa américain <input type="checkbox"/> Carte d'identité américaine <p><i>Pour connaître les autres pièces d'identité acceptées, consultez le site de préparation fiscale gratuite de la ville de New York.</i></p> <p>Numéro d'identification fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Numéro de Sécurité sociale OU <input type="checkbox"/> Numéro d'identification de contribuable (Individual Taxpayer Identification Number, ITIN) 	<p>Adresse permanente</p> <p>Vous pouvez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adresse d'un(e) ami(e) <input type="checkbox"/> Adresse d'un membre de la famille <input type="checkbox"/> Adresse d'un prestataire de services de confiance ou d'un organisme à but non lucratif (abri, centre de jour, programme de logement transitoire) <p style="text-align: center;">MISE EN GARDE</p> <p>Méfiez-vous des préparateurs rémunérés qui proposent d'obtenir vos paiements contre une commission de plusieurs centaines de dollars.</p> <p><i>Il est illégal pour un préparateur fiscal de facturer des honoraires en fonction du montant de l'impôt ou du remboursement dû.</i></p>

Informations importantes relatives aux paiements majorés

Selon l'IRS, les paiements « majorés » sont des paiements supplémentaires que l'IRS envoie aux personnes qui :

- ont reçu un **troisième** paiement d'incitation financière *en fonction d'une déclaration fiscale de 2019 ou d'informations reçues de la SSA, du RRB ou des VA.*
- peuvent être admissibles à un paiement plus important *en fonction de leur déclaration fiscale de 2020.*

Exemples de raisons pour lesquelles une personne peut recevoir un paiement majoré :

- baisse des revenus de 2020 par rapport à ceux de 2019 ;
- nouvel enfant ou nouvelle personne à charge sur la déclaration fiscale de 2020.

Vous pouvez également consulter l'état des paiements majorés à l'aide de l'outil Get My Payment Tool de l'IRS sur irs.gov/getmypayment.

Ressources et assistance gratuites

Centres d'autonomisation financière de la ville de New York :

Vous pouvez obtenir des conseils financiers gratuits en personne ou par téléphone. Consultez le site nyc.gov/TalkMoney ou appelez le 311 pour prendre rendez-vous. Faites-vous aider de notre conseiller pour ouvrir un compte bancaire, de manière à pouvoir mettre en place un virement automatique, gérer les modifications apportées au budget ou aux revenus de votre foyer, contacter des créanciers, etc. Votre conseiller peut vous aider à ouvrir un compte NYC SafeStart (voir ci-dessous).

Préparation fiscale gratuite de la ville de New York :

Visitez nyc.gov/taxprep ou appelez le 311 pour découvrir différentes façons de remplir votre déclaration fiscale gratuitement avec l'aide d'un préparateur VITA (*Aide volontaire à l'impôt sur le revenu*)/TCE (*Conseil fiscal pour les personnes âgées*) bénévole certifié par les autorités fiscales des États-Unis (IRS). L'assistance est disponible en personne avec un service de dépôt, ou en ligne (autopréparation assistée en ligne, préparation fiscale virtuelle).

Remarque : la date limite pour remplir la déclaration fiscale fédérale de 2020 était le 17 mai 2021. Néanmoins, vous pouvez toujours remplir votre déclaration à l'aide de la préparation fiscale gratuite de la ville de New York. Si vous avez une dette envers le gouvernement, sachez que des pénalités de retard s'appliquent.

Pour être admissible à la préparation fiscale gratuite de la ville de New York, vous devez :

- gagner moins de 68 000 \$ (familles) ou 48 000 \$ (déclarant seul).

Pour utiliser les services en ligne, vous devez avoir :

- un accès à un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- une connexion internet stable ;
- un système de SMS, messagerie ou d'e-mail (*pour une autopréparation assistée*) ;
- la possibilité de télécharger un logiciel de vidéoconférence sécurisé (*pour la préparation de déclaration fiscale virtuelle*).

Département de la protection des consommateurs et des travailleurs de la ville de New York :

Consultez le site nyc.gov/safestart pour obtenir des informations sur les options bancaires et des ressources supplémentaires, notamment :

- **Compte NYC SafeStart**
Vous pouvez ouvrir un compte dans une banque ou un organisme de crédit proposant le compte NYC SafeStart, un compte épargne sûr et abordable.
- **Carte IDNYC**
Vous pouvez ouvrir un compte au sein d'un établissement qui accepte la carte IDNYC en tant que pièce d'identité principale.
- **Bank On**
Vous pouvez ouvrir un compte en ligne certifié Bank On.
- **Fiches-conseils « Faire plus avec votre argent »**
[Ouvrir un compte chèques](#)
[Comprendre les cartes prépayées](#)

AccessNYC :

Consultez le site access.nyc.gov/coronavirus-covid-19-updates pour en savoir plus sur les services proposés par les organismes de la Ville, notamment en matière de logement, de nourriture, de dépistage de la COVID-19, de centres de vaccination, d'informations sur les allocations, les écoles, la garde d'enfants et plus encore.

IRS :

L'IRS ne vous émettra pas de faux chèque, d'un montant étrange, et ne vous dira pas d'appeler ou vérifier des informations sur Internet pour l'encaisser. Méfiez-vous de ces tentatives d'escroquerie courantes et autres. Consultez le site [IRS.gov/coronavirus](https://irs.gov/coronavirus). Cliquez sur [Tax Scams/Consumer Alerts](#).